

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FEVRIER 2008
tenue sous la présidence de Mme M. BAUDUCCIO-DELUC

Présents	:	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
		M.	C.	BERDAT	Conseiller municipal
		Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
		MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
			P.-Y.	FAVARGER	" "
			F.	FLORINETTI	" "
		Mmes	M.	GARCIA	Conseillère municipale
			B.	HUNKELER DYLA	" "
			A.-C.	IGLEHART-RIBAUUX	" "
		MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
			C.	LIBEREK	" "
			J.	LOCHER	" "
		Mmes	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
			D.	MEYNET	" "
		M.	R.	NAGGAR	Conseiller municipal
		Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
		MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
			F.	REVERDIN	" "
			L.	RIVOIRE	" "
		Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
			M.	SOMMER	" "
		M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
		Mmes	C.	TIERCY	Conseillère municipale
			H.	WYSS	" "
		Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
		MM.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
			F.	WALPEN	Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusée	:	Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale

Public : 8 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2007 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Rénovation/transformation du bâtiment sis 132 route de Chêne : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 593'800.--);
 - 4.2 Mise en séparatif du collecteur situé sur le chemin des Bougeries, à hauteur des n° 42-44 : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 135'700.--) -
- 5) Convention CEVA : vote de principe -
- 6) Communications des délégations du Conseil municipal et autres -
- 7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -

La première partie de la séance est tenue à huis clos.

Mme Garcia, Présidente de la commission Bâtiments-constructions, demande aux participants de la séance élargie du 28 janvier 2008 de la commission Petite enfance-jeunesse d'adopter la partie du procès-verbal intitulée "Audition des pétitionnaires". Ce mode de faire qui sort des règles habituelles est dû au fait que la séance publique concernant la Maison de l'Enfance aura lieu le 27 février 2008, soit préalablement à la prochaine séance de commission prévue le 3 mars 2008.

Afin que chacun puisse se prononcer en connaissance de cause, quelques minutes sont accordées pour prendre connaissance des termes rapportés de l'audition.

- Les termes de l'audition des pétitionnaires rapportés dans le procès-verbal du 26 janvier 2008 sont adoptés par 11 voix pour et 6 abstentions.

La Présidente ouvre la séance à 20h.30, accueille les membres du Conseil municipal et souhaite une cordiale bienvenue au public nombreux venu les soutenir. Elle souhaite à toutes et à tous une très bonne année en rappelant l'entrée ce jour dans l'année chinoise du rat.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2007

- Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté par 19 voix pour et 2 abstentions.

2) Communications du Bureau

- Le courrier de l'Association de parents d'élèves de Chêne-Bougeries (APEC) du 12 décembre 2007 souhaitant que le local à vélos situé au sous-sol de l'école du Belvédère soit muni d'un éclairage plus adéquat est transmis à M. Biedermann, conseiller administratif.
- Le Bureau a également reçu une lettre de l'association "Aviation pour Tous", laquelle demande une aide pour l'équipement et l'ameublement d'un futur atelier.

3) Communications du Conseil administratif

La Présidente passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz informe

Petite enfance

Je vous avais communiqué, lors de la séance du Conseil municipal du 6 décembre 2007, avoir constaté avec stupéfaction une disproportion flagrante entre les enfants en provenance de Chêne-Bougeries et ceux en provenance de Chêne-Bourg, ceci tant au site Gothard qu'à celui de la villa Mauresque, laquelle sera officiellement inaugurée le 18 courant à 18h.30.

Au vu du taux d'occupation cumulé par commune d'origine des enfants pour la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2007, nous avons estimé que la commune de Chêne-Bougeries avait versé un trop payé de CHF 37'813.--. Suite à ces divers constats, une rencontre a eu lieu le 10 janvier 2008 avec Mme Béatrice Dupont Carrilho, conseillère administrative de Chêne-Bourg en charge du dossier.

Il ressort, entre autres, de cet entretien que le trop payé par notre commune en faveur de l'association de la Crèche des Trois-Chêne sera compensé par le montant de la subvention versée par la commune de Chêne-Bourg en faveur du site "La Mauresque" pour la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2007. En conséquence, la ville de Chêne-Bougeries ne versera aucune subvention supplémentaire en faveur du site "La Mauresque" pour l'année 2007.

Par ailleurs, un avenant à la convention liant l'association et les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg a été rédigé et transmis à Maître Equey, en qualité de président de l'association. Cet avenant, dont la teneur a été acceptée dans le cadre d'un entretien survenu ce jour avec Maître Equey et Mme Dupont Carrilho, conseillère

../..

administrative de la commune voisine de Chêne-Bourg, précise que l'attribution des places d'accueil respectera la parité entre les communes. Le montant des subventions versées par chacune d'entre elles le sera désormais au prorata des places effectivement attribuées au 31 décembre de l'année concernée.

Ecoles

Suite à un accident de circulation mortel survenu dans le secteur le 6 janvier 2008, l'Association de parents d'élèves (APEC) a fait la demande d'une patrouilleuse à la route Jean-Jacques Rigaud, en particulier le matin avant 8h., pour les élèves se rendant à l'école du Belvédère, compte tenu de l'intense trafic sur cet axe à cette heure. La mairie va faire une évaluation du nombre d'élèves qui traversent au passage protégé. L'APEC a été encouragée à mettre sur pied un pédibus.

Par courrier daté 12 décembre 2007, l'APEC manifestait son inquiétude relative à la sécurité des jeux du grand préau de l'école de la Gradelle. Etaient mises en cause en particulier la hauteur de l'arc central culminant à plus de 2 mètres ainsi que la dureté des sols. Il a été précisé que ce sol est parfaitement conforme aux normes en vigueur; par contre la hauteur de l'arc incriminé a été diminuée.

FASe et travailleurs sociaux hors murs des Trois-Chêne

La séance du comité du Centre de Rencontres et de Loisirs (CRL) du 14 janvier 2008 a été principalement consacrée à l'examen d'un projet institutionnel. Ce dernier reprend les différents objectifs généraux, objectifs spécifiques et missions particulières figurant dans les conventions FASE/communes et communes/CRL.

Pour ce qui concerne les travailleurs sociaux hors murs, il convient de relever que la FASE a annoncé par courrier daté 21 décembre 2007 la démission de M. Nicolas Roulin de son poste de travailleur social hors murs pour la région des Trois-Chêne. Il a été demandé à la FASE que les conseillers administratifs en charge du dossier soient associés à la procédure de recrutement de son ou sa remplaçante, procédure actuellement en cours.

Divers

Tenant compte de la recrudescence durant les week-ends du 12 au 13 puis du 19 au 20 janvier 2008 de vols d'hélicoptères à basse altitude au-dessus du territoire des Trois-Chêne, un courrier a été envoyé le 28 janvier 2008 à l'Aéroport international de Genève (AIG), demandant à obtenir des statistiques récentes quant au nombre de vols effectués. Lecture est donnée dudit courrier; incluant les mesures concrètes approuvées par le Conseil d'administration de l'AIG visant à réduire les nuisances engendrées.

Culture

Le début de l'année 2008 a vu plusieurs manifestations de loisirs et culturelles :

- Le traditionnel **Apéritif de Nouvel An**, le 8 janvier, a rassemblé, outre les invités officiels, bon nombre d'associations et de nouveaux habitants. A noter, plus de stands que les années passées, les associations ayant à cœur de se présenter et recruter des membres. Les nouveaux habitants ont été touchés par notre geste de leur

offrir le livre historique et sont venus spontanément le réclamer au stand de la mairie. L'ambiance était fort sympathique, animée par un très bon groupe de jazz. Nous regrettons cependant l'absence de la Lyre de Chêne-Bougeries, occupée ce jour-même à la Fête des Rois avec les élèves de leur école.

- La deuxième **Conférence Jean-Jacques Gautier**, qui a eu lieu à la salle communale le 23 janvier, a rassemblé quelque 150 personnes. Un immense succès si l'on tient compte du sujet pointu de la conférence tenue par M. Pierre Hazan, ancien journaliste, chercheur spécialiste de l'humanitaire et des droits de l'homme, réalisateur de documentaires et auteurs de nombreux essais. Un de ses films "Chasseur de dictateurs" a précédé l'exposé. M. Hazan a su, de manière simple, retracer l'historique et la complexité de la mise en place d'une justice internationale, visant autant la sanction des crimes contre l'humanité que la réconciliation des sociétés éprouvées.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle ensuite les prochains rendez-vous culturels :

- La commission Culture a lancé l'idée de sélectionner sur dossier, chaque année, un des artistes de la commune et de lui offrir l'Espace Nouveau Vallon pour exposer ses œuvres. Cette année, **M. Momar Seck**, qui a un atelier à Chêne-Bougeries depuis 2003, a été choisi.
M. Momar Seck est artiste peintre et sculpteur sénégalais et ses œuvres "se nourrissent du croisement avec les autres cultures". Lauréat de nombreux prix, il a exposé dans divers pays et lieux en Suisse, notamment au Musée Rath, au Palais des Nations à Genève, ainsi qu'au Musée de Seedamm de Zürich et au Kunsthalle de Berne.
Nous découvrirons donc un artiste méconnu sur notre commune, lors du vernissage de l'exposition, le 19 février, auquel nous vous convions.
- Les 7 et 8 mars prochains, le **flamenco** investira la salle communale. Ces deux soirées, organisées par l'association El Hueleben, sont soutenues par la commune qui met à disposition la salle communale. En contrepartie, 100 billets gratuits sont offerts pour distribution à nos communiers. En cas d'intérêt, ils sont à disposition à la mairie.
- Enfin, rendez-vous incontournable pour les familles, le **festival de marionnettes "Marionnettes et Cie"** se tiendra à la salle communale et à l'espace Nouveau Vallon, les samedi 15 et dimanche 16 mars.

La Présidente remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe

Compagnie des sapeurs pompiers XXI

Le Conseil administratif a accepté la démission, rétroactivement au 1^{er} janvier 2008, du sapeur François Rouiller.

Il a également accepté les demandes de démissions des sapeurs Yvan Petroff, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2007, et Christelle Lauper, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2007.

Le Conseil administratif a de plus accepté la demande de mise à la retraite du sergent major Marc Labhart, avec effet au 1^{er} janvier de cette année.

Comme évoqué lors de la séance de la commission Sports-secours du 17 décembre 2007, des affiches ainsi qu'un encart dans le journal Le Chênois seront produits très prochainement en vue de favoriser le recrutement au sein de la Compagnie XXI.

Par ailleurs, et suite aux récentes déclarations parues dans la Tribune de Genève, concernant l'éventuel regroupement des compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne et les soi-disant réticences des communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries de s'engager dans un tel processus, les conseillers administratifs délégués des communes concernées se rencontreront le 26 courant afin d'examiner quelles sont les synergies à développer entre les compagnies des Trois-Chêne.

Chemin de la Gradelle – modération du trafic

La commune voisine de Cologny a donné son accord concernant les travaux de sécurisation des passages pour piétons sur le chemin de la Gradelle. La participation financière de cette commune s'élèvera à CHF 35'000.--, soit 50% du coût total des travaux.

Présence d'amiante dans des bâtiments publics et plus particulièrement scolaires

Récemment, la question de la présence d'amiante dans des bâtiments publics, et plus particulièrement scolaires, a été à nouveau soulevée.

La commune de Chêne-Bougeries a confié dès 2003 à la société Solem SA le soin de repérer des matériaux pouvant contenir de l'amiante dans les bâtiments du patrimoine communal à usage public. L'analyse a recensé la présence d'amiante dans six cas, et le service technique a fait déposer les produits amiantés suivant les règles en vigueur et les a remplacés entre 2004 et 2006; des produits amiantés subsistent encore à trois endroits, mais le risque d'une contamination des usagers est extrêmement faible.

Il s'agit de :

- la toiture en fibrociment ondulé de la Garderie Les Castagnettes qui, selon avis d'expert, ne représente pas de dangers pour les usagers en raison du risque extrêmement faible d'une contamination par l'amiante inerte posé en toiture (catégorie d'urgence d'assainissement III selon la directive CFST 6503 à réaliser lors de travaux d'envergure). Rappelons que ce pavillon est situé sur un terrain privé, dont le propriétaire vient de vendre des parcelles agricoles adjacentes dans le cadre du projet de plan localisé de quartier Jean-Jacques Rigaud. L'avenir de ce pavillon reste donc à déterminer;
- les prises de fond de la piscine du Belvédère situées en-dessous de la tuyauterie du bassin nageur. L'intérieur de cette tuyauterie, parfois noyée dans les murs et la dalle en béton, est entièrement chemisée par des dépôts de calcaire, ce qui rend les risques de contamination par érosion presque nuls. Néanmoins, le Conseil administratif a sollicité une entreprise spécialisée dans le désamiantage et attend l'offre d'une entreprise capable de remplacer les conduites. Ces travaux, s'ils devaient être exécutés, devront attendre la pause estivale, lorsque la piscine est habituellement vidée;

- la toiture en fibrociment ondulé de l'ancienne serre transformée en hangar du service des Parcs et Promenades. Comme la commune a le projet de retrouver l'état originel de l'ancienne serre tempérée, elle souhaite éliminer le tunnel en plastique mal isolé en bardant à nouveau la structure métallique d'un verre isolant et ainsi détruire les matériaux amiantés.

La Présidente remercie M. Biedermann et passe la parole à M. Walpen.

M. Walpen informe

Agents de sécurité municipale (ASM)

Le Conseil administratif a participé à la séance d'information Euro 2008, organisée au nouvel Hôtel de Police, le 5 décembre 2007. Depuis, l'association des ASM des communes genevoises préconise la mise à disposition de 8 ASM supplémentaires provenant de communes non initialement retenues dans le cadre du dispositif. En conséquence, un ASM pourrait être mis à disposition par la ville de Chêne-Bougeries lors des trois jours de matchs se déroulant à Genève, à savoir les 7, 11 et 15 juin 2008.

Urbanisme

Le Grand Conseil a voté à la mi-décembre 2007, et à une très large majorité, une motion invitant le Conseil d'Etat à ne pas tenir compte des négociations conduites avec la commune de Chêne-Bougeries, concernant la modification des limites de zones au chemin de Challendin (plan N° 29593-511 – enquête publique N° 1509). Il a été suggéré dans le cadre des débats que le COS soit porté au minimum à 1,2.

Deux procédures d'opposition sont actuellement en cours, soit la seconde procédure d'opposition au projet de PLQ N° 29489-511 situé entre le chemin de Grange-Canal et les chemins Puthon et Falletti, ceci du 21 janvier au 19 février 2008, ainsi qu'une procédure d'opposition au PLQ N° 29491-511 situé à l'angle route de Chêne/chemin Jules-Cougnard, ceci du 25 janvier au 23 février 2008. Le traitement de ces procédures en cours figurera comme point à l'ordre du jour de la séance de la commission Urbanisme prévue le 26 février.

Par ailleurs, le Conseil administratif a préavisé favorablement l'inscription à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés du bâtiment N° B 138, sis sur la parcelle N° 558, route de Chêne 102. Il a par ailleurs préavisé défavorablement l'inscription à l'inventaire précité des bâtiments N° A 339, sis sur la parcelle N° 471 – chemin de Grange-Canal 8 et N° A 346 sis sur la parcelle N° 264 – chemin de Grange-Canal 10.

Plan directeur communal

Le jury "Plan directeur communal et plan des chemins pour piétons de la ville de Chêne-Bougeries" s'est à nouveau réuni les 9 et 30 janvier 2008. A l'issue d'une première journée consacrée à l'évaluation et à la notation des dix dossiers de candidature reçus dans les délais, le jury a procédé à l'audition de 4 groupements. Ledit jury ayant unanimement retenu comme mandataire le bureau ACAU (M. Darius Golchan), une lettre d'adjudication parviendra à ce dernier dans les tous prochains

jours. Il conviendra alors de mettre sur pied un groupe de suivi des travaux relatifs au plan directeur communal. A cet égard, il convient de relever que le Conseil administratif a donné mandat à Mme Frédérique Haessig afin que cette dernière procède, dans une première phase, à un inventaire exhaustif des divers projets réalisés à ce jour ou en cours, selon les principes du développement durable. Les réflexions en matière d'environnement pour lesquels un montant de CHF 60'000.-- figure au budget de fonctionnement communal seront donc étroitement coordonnées avec l'avancement des travaux relatifs à l'établissement d'un plan directeur, ceci en particulier pour ce qui concerne le volet "concertation des acteurs communaux".

Regroupement des arrondissements d'état civil

Dans le cadre du processus de regroupement des arrondissements d'état civil souhaité par le Département des Institutions et pour lequel M. Laurent Moutinot attend une prise de position des communes concernées d'ici la fin février 2008, une séance réunissant les magistrats des Trois-Chêne en charge du dossier a eu lieu le 17 janvier 2008. Il ressort de cette dernière que la commune de Thônex souhaite à terme le regroupement de son état civil avec celui de l'arrondissement Chêne-Bourg-Veyrier.

Cette prise de position allant à l'encontre de celle formulée, il y a bientôt une année de cela, par la commune de Chêne-Bougeries, à savoir regrouper au sein de l'arrondissement d'Etat civil Chêne-Bougeries-Voirons les deux autres états civils situés dans les Trois-Chêne, il a été décidé que chaque commune fera parvenir un courrier au Département exprimant sa position.

Personnel

Le Conseil administratif a accepté la démission de M. Boris Beauquis, jardinier auprès du service des Parcs et Promenades, au 31 janvier 2008. En conséquence, une ouverture de poste a été publiée.

En vue d'assurer un nettoyage de places de stationnement généralement occupées les jours ouvrables dès 7h., le Conseil administratif a décidé de mettre sur pied 2 équipes de 3 collaborateurs du service Routes et Cimetière, lesquels travailleront durant une semaine en mars 2008 de 5h. à 12h.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé d'engager M. Patrice Pradayrol en qualité de technicien communal, ceci à partir du 1^{er} avril 2008.

Le Conseil administratif a également décidé de nommer, après une mise au concours, M. Joao Gilberto en qualité de responsable du service Routes et Cimetière, ceci depuis le 1^{er} février 2008.

Le Conseil administratif a décidé de ratifier l'engagement à appliquer la politique de sécurité informatique du groupement intercommunal d'informatique (SIAG). Une séance d'information sera organisée durant le 1^{er} trimestre 2008 à l'attention de l'ensemble du personnel utilisant du matériel informatique, ceci en présence de M. Sylvain Liaudat, ingénieur Télécom, responsable sécurité informatique, désigné par la commission informatique de l'Association des communes genevoises.

Le conseiller administratif en charge du dossier, ainsi que son homologue de Chêne-Bourg, ont adressé le 17 décembre 2007 un courrier à M. Serge Dal Busco, président

de l'ACG, concernant le projet de loi N° 10046 sur le séjour et l'établissement des confédérés demandant qu'une évaluation clairement chiffrée du coût des transferts de charges soit établie. Le Conseil administratif demeure à ce jour dans l'attente d'une réponse circonstanciée.

Le Conseil administratif a proposé lors de la séance de la commission Finances du 21 janvier d'étudier la mise en œuvre progressive d'un système de gestion des fonctions et d'une politique de rémunération du personnel communal. Une présentation détaillée de la démarche proposée aura lieu lors de la prochaine commission Finances prévue le 25 février.

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Rénovation/transformation du bâtiment sis 132 route de Chêne : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 593'800.-)

La Présidente passe la parole à Mme Garcia, présidente de la commission Bâtiments-constructions.

Mme Garcia indique que la commission Bâtiments-constructions a préavisé favorablement ce crédit d'investissement, et ceci à l'unanimité. Par ailleurs, le projet de rénovation a été présenté à deux reprises à la compagnie des sauveteurs auxiliaires, lesquels sont satisfaits des aménagements prévus. Elle en profite pour rappeler le rôle important que jouent les sauveteurs auxiliaires. En effet, ces derniers relayent les pompiers lors de sinistres. La commission s'est rendue sur les lieux le 24 septembre 2007 pour prendre connaissance des transformations envisagées.

Mme Garcia tient à souligner que le bâtiment est un vrai bijou et que les façades extérieures ne seront pas transformées. Pour le surplus, la note accompagnant la délibération fournit des informations très détaillées quant aux changements envisagés.

La Présidente passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno indique que la commission Finances, lors de sa séance du 21 janvier 2008, a préavisé favorablement ce crédit d'investissement, ceci par 7 voix pour et 1 abstention. Lors de la discussion, le montant du crédit proposé, soit CHF 614'800.-- n'a pas été modifié. Elle précise toutefois qu'il avait été mentionné que le montant de CHF 5'000.-- destiné aux transports et celui de CHF 16'000.-- destiné au réaménagement des locaux du Pont-de-Ville seraient imputés sur le budget de fonctionnement communal. En conséquence, le montant final de l'investissement à voter ce soir s'élève à CHF 593'800.--. Quant aux montants de CHF 557'000.-- et de CHF 36'000.--, une modification a été apportée à la période d'amortissement discutée en commission. Par mesure de simplification, les deux montants ont été cumulés et sont désormais amortissables sur 20 ans, alors que la proposition citée consistait à amortir les CHF 557'000.-- sur 25 ans et les CHF 36'000.-- sur 10 ans. L'écart étant minime, cette modification ne devrait pas influencer la décision de ce soir.

La Présidente passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann souligne que, compte tenu de ce qui a été dit et comme l'a rappelé Mme Garcia, la notice qui accompagne la délibération explique très bien ce qui est proposé ce soir. Il n'a pas de renseignements supplémentaires à communiquer mais reste à disposition pour d'éventuelles questions.

La Présidente passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif.

M. Walpen tient à préciser, pour la clarté des débats, suite aux remarques expertes de la présidente de la commission Finances, qu'il faudra inscrire au budget de fonctionnement annuel une dépense de l'ordre de CHF 8'000.-- à CHF 9'000.-- destinée à couvrir les frais de fonctionnement.

Discussion.

Mme Sommer a un vœu à formuler. Elle se sent proche du mouvement scout. Elle aimerait bien que le groupement des scouts soit entendu. Cela ne modifie pas le crédit d'investissement proposé et ne remet pas en question la transformation du bâtiment situé au 132 route de Chêne.

Mme Grandjean-Kyburz précise qu'elle a convenu avec M. Philippe Gaillard, responsable du groupe "Terre Neuve", d'une visite des locaux de la protection civile situés au sous-sol de l'école primaire de la Gradelle, lesquels seront mis à disposition des scouts. Ces derniers pourront ainsi se rendre compte des surfaces importantes qui leur sont offertes. Par ailleurs, si la "Flottille Kéréon" souhaite continuer à occuper son local actuel (villa dite Grange Canard), rien ne s'y oppose.

M. Karr indique que le groupe des Verts soutiendra la demande de crédit, toutefois avec un léger bémol, à savoir qu'il avait été signalé, lors de l'instruction du dossier, que l'on se situait tout près des seuils AIMP. Or, les Verts avaient demandé, lors du vote relatif à un projet précédent, que ce soit la dernière fois !

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RENOVATION/TRANSFORMATION DU BÂTIMENT SIS 132 ROUTE DE
CHENE : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 593'800.--)

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable de la commission Bâtiments-constructions du 10 décembre 2007 -

Vu le préavis favorable de la commission Finances du 21 janvier 2008 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, par **22 voix pour et 1 abstention**,

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 593'800.-- pour couvrir les travaux de rénovation/transformation du bâtiment sis 132 route de Chêne;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 593'800.-- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 08.0900.331.00 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2008 à 2027.

4.2 Mise en séparatif du collecteur situé sur le chemin des Bougeries, à hauteur des n° 42-44 : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 135'700.--) -

La Présidente passe la parole à M Karr, président de la commission Routes-circulation-transports-assainissement-environnement.

M. Karr indique que cet objet a reçu un accueil favorable en commission, puisqu'il a été accepté à l'unanimité.

La Présidente passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno précise que la commission Finances, lors de sa séance du 21 janvier 2008, a préavisé favorablement le crédit d'investissement, ceci par 7 voix pour et 1 abstention. Le montant de CHF 135'700.-- destiné au financement de ce projet sera prélevé sur le compte "taxe d'écoulement" dont dispose la commune auprès de l'Etat.

La Présidente passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann rappelle que ces travaux d'assainissement des chemins privés reposent sur une nouvelle loi entrée en vigueur en mars 2006. L'Etat exige désormais un assainissement lors de la dépose de permis de construire dans des zones non assainies. Ce travail doit être pris en main et piloté par la commune de Chêne-Bougeries,

../..

laquelle doit mandater un ingénieur géomètre. Celui-ci doit dresser des plans, fixer les répartitions puis organiser des séances de présentation du projet aux propriétaires concernés. Ces dernières ont déjà été faites. Ce schéma va se répéter pour d'autres chemins privés tout au long de la présente législature.

La Présidente passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif.

M. Walpen précise que ces travaux bénéficieront de subsides du fonds cantonal d'assainissement, ceci à hauteur de 15%, soit CHF 20'300.--, lesquels seront rétrocédés sur le compte de la commune, lors de la clôture du décompte final des travaux.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

MISE EN SEPARATIF DU COLLECTEUR SITUE SUR LE CHEMIN DES
BOUGERIES, A HAUTEUR DES N° 42-44 : VOTE DU CREDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 135'700.--)

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable de la commission Routes-circulation-transport-assainissement-environnement du 12 décembre 2007 -

Vu le préavis favorable de la commission Finances du 21 janvier 2008 -

Le Conseil municipal, par **23 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 135'700.-- pour couvrir les travaux de mise en séparatif du collecteur situé sur le chemin des Bougeries, à hauteur des n° 42-44;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur le compte "taxes d'écoulement" dont dispose la commune auprès de l'Etat.

5) Convention CEVA – vote de principe

La Présidente passe la parole à M. Locher, président de la commission Urbanisme.

M. Locher rappelle que le Conseil administratif, en accord avec le Conseil municipal, avait formé une opposition afin que la commune puisse être entendue dans le cadre de la procédure en cours. Il a été établi par la suite un projet de convention. La commission Urbanisme s'est réunie à quatre reprises concernant ce sujet. A deux

../..

reprises, les séances ont été élargies à l'ensemble du Conseil municipal. La commission Urbanisme a également reçu, à trois reprises, la direction de projet CEVA afin qu'un débat contradictoire et approfondi puisse être mené. Pour la discussion du jour, les conseillers municipaux ont reçu à l'avance une proposition finale de convention que le Conseil administratif entend pouvoir signer avec la direction de projet CEVA. Du moment que ce projet est important pour la commune, le Conseil administratif tenait à obtenir une position claire et un soutien explicite d'une majorité du Conseil municipal. Etant donné que cette convention ressort du Conseil administratif, il propose que ce dernier s'exprime lui-même sur le sujet.

La Présidente passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif.

M. Walpen souhaiterait faire une déclaration ayant reçu l'aval de ses deux collègues du Conseil administratif.

" Comme il l'avait annoncé, le Conseil administratif vient devant vous ce soir avec la version définitive du projet de convention CEVA, amendée et complétée suite à nos échanges et à vos demandes.

Pour mémoire, il s'agit ici d'une démarche volontariste et participative du Conseil administratif qui reste seul responsable, eu égard à ses attributions, de la décision définitive de signer ou non une convention avec les partenaires en charge du CEVA.

La prise de position qui vous est demandée ce soir n'a que valeur d'une position de principe, permettant au Conseil administratif de connaître la tendance majoritaire de votre instance devant ce projet de convention.

Il ne s'agit donc en aucun cas d'un acte officiel ou d'une délibération de votre Conseil.

Ce projet du CEVA, presque centenaire, revêt une importance capitale pour toute la région franco-valdo-genevoise, aune à laquelle il convient de mesurer aujourd'hui toute réalisation en matière de transports.

Par ailleurs, les projets urbains et suburbains de développement, tels le projet MICA, imposent une réalisation rapide pour répondre à des besoins de déplacement de population qui n'iront pas en diminuant, bien au contraire.

C'est donc ce soir un projet de convention entre la commune de Chêne et la direction du projet CEVA qui vous est soumis. Cette convention est destinée à lever les doutes et les oppositions marquées par notre commune dans le louable souci de sauvegarder nos intérêts légitimes dans ce dossier.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après vous avoir consulté, le Conseil administratif prendra ses responsabilités et toutes ses responsabilités, eu égard aux tendances politiques représentées dans cette enceinte, mais il souhaite affirmer d'ores et déjà et quelle que soit votre prise de position, qu'il entend suivre le dossier du CEVA de façon extrêmement minutieuse, dans le respect de l'indispensable dialogue avec vos représentants à la délégations idoines, –par ordre alphabétique– MM. Marc Fassbind et Jean-Michel Karr, évitant ainsi un effritement dépassant nos volontés communes.

Le Conseil administratif vous recommande donc de réserver le meilleur accueil à la proposition de convention qui vous est soumise ce soir, pour prise de position de principe et vous en remercie d'avance ''.

Discussion.

M. Fassbind lit la déclaration suivante :

" Au nom du groupe Libéral, je désire exposer les raisons de notre soutien à ce que le Conseil administratif ratifie la convention avec le projet CEVA.

Tout d'abord, il faut féliciter le Conseil administratif et le personnel communal d'avoir très bien négocié les termes de la convention apportant ainsi des garanties particulières à Chêne Bougeries en ce qui concerne la maîtrise du bruit, des vibrations ainsi que des réalisations de surface, Il faut aussi souligner le courage de demander un vote de principe au Conseil municipal vu que la ratification de cette convention est du ressort unique du Conseil administratif.

Le CEVA est un projet à la taille de l'agglomération genevoise. Ce projet attendu depuis près de 100 ans a une importance capitale pour l'avenir de tous les habitants de la République. Il apporte une solution en accord avec la mobilité douce aux problèmes d'engorgements du trafic dont nous souffrons tous. Dans une vision globale et prospective, il est important que notre ville soutienne cette réalisation.

La construction des infrastructures ferroviaires est soumise à des lois fédérales et des procédures légales particulières qui peuvent aller jusqu'à l'expropriation. Dans ce contexte, une opposition a peu de chance d'aboutir, ce d'autant plus qu'il faut s'attendre à de très nombreux recours. Dans cette bataille juridique, la voix de notre ville aura peu de chance d'être entendue.

Dans mon activité professionnelle, j'ai été confronté aux travaux du premier lot du CEVA à la place Cornavin. Nous avons signé une convention et nous avons eu ainsi une base pour un dialogue très constructif. Les responsables du chantier avaient une oreille très attentive aux demandes diverses et nous ont informés de l'avancement des travaux, ils nous ont consultés sur les plannings afin de limiter les nuisances. De la même façon, la convention proposée aujourd'hui garantit dans son texte une collaboration sur de nombreux problèmes (réseaux des infrastructures, cheminement piétons, remplacement de végétation, coupures de routes, aménagements de surface etc). Une acceptation de la convention garantit à notre ville une situation bien meilleure pour défendre ses intérêts et ceux de ses citoyens. A l'inverse, une opposition impliquerait peut-être un gain sur quelques points mais délierait les responsables du chantier de toute obligation de collaboration en profondeur en se limitant à remplir les exigences légales relatives aux chantiers importants.

L'acceptation de la convention assure la réalisation de la voie verte qui remplacera avantageusement les voies SNCF actuelles. Cette réalisation a été développée par le bureau Triporteur en collaboration avec la commune. Cet itinéraire s'inscrit également dans un développement de la mobilité douce et sera un avantage pour les habitants des Trois-Chêne.

La convention assure que les nuisances sonores seront dans les normes légales mais les CFF prendront en plus des mesures de précaution techniques supplémentaires pour limiter les vibrations.

A ce stade, l'option de réaliser un tunnel n'est absolument pas à l'ordre du jour et nous ne pouvons que nous en féliciter. Avec un tunnel, la gare de Chêne serait à 40 mètres sous terre et atteignable uniquement par ascenseur. Cette gare serait un véritable coupe-gorge et découragerait de nombreuses personnes d'utiliser le train. Il ne fait par ailleurs aucun doute qu'un pays qui creuse des tunnels à travers les Alpes serait capable de relier les eaux-vives à la frontière en tunnel.

En conclusion, il faut s'attendre à de nombreuses nuisances durant ce chantier très important. Accepter la convention ce soir nous garantit un meilleur contrôle durant le chantier et nous garantit que les aménagements de surface correspondent à nos besoins.

En conclusion, le groupe Libéral va voter pour la ratification de la convention CEVA proposée ce soir. "

Au nom du groupe des Verts, M. Karr annonce une position un peu plus nuancée et moins emphatique. Il estime en effet que l'on est passé d'une opposition formulée par la commune de Chêne-Bougeries en octobre 2006, laquelle avait une certaine allure et posait des questions de fond, à une convention qui n'en a plus. Autrement dit, la montagne a accouché d'une souris. Ce projet a de nombreuses implications. A titre personnel, il relève en premier lieu que le saccage paysager que va représenter ce projet est inutile. 770 arbres, dont certains sont centenaires, sont concernés. Il n'existe par ailleurs aucune garantie que la voie verte telle que définie par le projet sera réalisée de la manière envisagée aujourd'hui. De plus, le concept et le projet de principe sont des notions abordées en termes plutôt vagues par la convention. Il n'y a aucune précision quant au transfert du solde des 15'000 mètres carrés de la voie verte à la commune, ni quant à la prise en charge de l'entretien du sol. Il est uniquement fait mention d'une opposition de la commune dans le cadre de la convention à entretenir les plantations. Finalement et en substance, cette convention ne va guère au-delà d'un descriptif et des contraintes liées au projet.

M. Karr ajoute qu'il s'est battu en faveur de la liaison ferroviaire Eaux-Vives Annemasse au cours des années 90. Il estime néanmoins que ce chantier ne sera pas mené au nom des gens qui se sont battus pour que cette liaison existe aujourd'hui. Le projet initial est profondément dénaturé. Plusieurs variantes de réalisation avaient été évoquées. Une évaluation de la possibilité de réaliser un projet dans la continuité de l'option qui existe aujourd'hui n'a pas été conduite, tout comme l'option du projet tunnel n'a pas été retenue. Ce n'est pas comme cela qu'on peut mener des projets qui vont emporter l'aval de la population et qui vont porter atteinte, au demeurant, aux intérêts d'une grande partie des habitants de la Gradelle, ceci pendant une période très longue. Pour ces raisons, le groupe des Verts a décidé de voter non à cette convention, afin de laisser également à la commune de Chêne-Bougeries la possibilité de participer, le cas échéant, à des procédures ultérieures. Si cette convention est votée ce jour, puis signée, l'opposition de la commune de Chêne-Bougeries est de facto retirée,

et ce n'est pas l'idée qui prévalait lorsque la commune est entrée dans le projet, il y a bientôt un an et demi.

Au nom du groupe Radical, M. Rivoire demande s'il existe un délai à respecter pour la signature de la convention. Faut-il absolument soutenir ce projet ce soir ? Le groupe Radical est d'accord de le soutenir mais il demande si des compléments d'information peuvent être apportés ou s'il s'agit exclusivement de se prononcer quant au texte qui a été communiqué.

M. Walpen indique, en ce qui concerne les délais, qu'il semblerait, sous toutes réserves, que l'Office fédéral des transports soit disposé à aller de l'avant rapidement et que l'on serait à bout touchant concernant la délivrance de l'autorisation de construire. Lorsque celle-ci sera délivrée, il sera inutile de continuer à tergiverser sur une signature ou non; le projet se mettra en route. Quant à la teneur du texte, la direction du projet CEVA a fait savoir qu'il s'agissait là d'une version ultime qu'elle pouvait accepter de négocier. Il convient également de rappeler qu'il existe une délégation au CEVA et il serait judicieux que cette dernière puisse poursuivre son travail.

M. Locher rappelle qu'il a beaucoup été discuté de la thématique de la surface au sein de la commission Urbanisme. Or, l'autorisation que va délivrer l'Office fédéral des transports comprend l'infrastructure ferroviaire et accessoirement la surface. Ceux qui feront le chantier, c'est-à-dire les CFF, vont uniquement construire la partie souterraine. Il va de soi que la partie surface n'appartient pas aux CFF. La direction du projet CEVA, le canton et la Confédération n'ont pas réussi à se mettre d'accord pour formuler une réponse, voir inclure, dans la convention, des précisions claires quant à l'avenir du traitement de la surface. Il n'empêche que la demande d'autorisation en cours, et qui sera sans doute délivré, ne changera rien à cet état de fait. Ne pas vouloir signer la convention sous prétexte que l'on n'a pas inclus la surface est compréhensible; il faut néanmoins rappeler que ce n'est pas la commune qui décide si ladite surface est incluse ou non. Les réponses que la commission a demandées sont absolument claires à ce sujet.

Mme Meynet indique que le groupe Socialiste soutiendra le projet de convention CEVA. Ce dernier se réjouit que celle-ci permette une concertation avec la direction du projet CEVA et supprime l'opposition qui aurait à terme conduit à un immobilisme stérile et des procédures judiciaires inadaptées. Le groupe Socialiste fait confiance au Conseil administratif et aux deux représentants du Conseil municipal. Il demande que des rapports soient faits régulièrement et que tout soit mis en œuvre pour le bien-être des communiens.

M. Karr tient à préciser qu'il fait partie de la branche loyaliste des Verts de Chêne-Bougeries. Il sait ce qu'est une délégation, à savoir que celle-ci défend l'avis majoritaire du Conseil municipal. En cas de soutien et de signature de la convention, il sera d'accord de continuer de travailler dans cette délégation et défendra le point de vue de la majorité du Conseil municipal. Il fera de son mieux malgré les positions de

groupes et les positions individuelles, ou alors se démettra, comme le disait M. Chevènement.

M. Reverdin indique que le groupe Avenir Chênois est conscient que le projet CEVA contient des avantages et des inconvénients. La convention en question ne résout pas tous les problèmes, mais globalement, elle présente plus d'avantages que d'inconvénients. Le groupe soutiendra donc la signature de la convention.

M. Perrin souligne que chacun connaît sa position parce qu'il a présenté l'option tunnel à plusieurs reprises. Il se montre surpris de voir la présentation d'une convention qui, en fait, est une mascarade visant à supprimer le texte qui avait été soumis en opposition par la commune. Lors des différentes séances qui ont eu lieu avec les représentants des CFF, les réponses qui avaient été données à l'époque présentaient des lacunes importantes concernant plusieurs points. Or, ces lacunes n'auront pas été entendues par ceux qui ont rédigé et mis en place le texte de convention. Un des points soulevés était celui des bruits solidiens, répercussions des vibrations qui se transforment en bruit. La proposition qui est faite de mettre sous des traverses des pièces représente un amortissement effectif du bruit de l'ordre de 20%. Or, le système indiqué par les experts pour arriver à un effet de silence effectif est une dalle que les CFF n'ont pas prévue et qu'ils ne pensent pas prévoir parce que cela représente un coût supplémentaire non négligeable.

La Présidente interrompt M. Perrin au motif qu'il n'a pas le droit d'intervenir dans la discussion car il est partie prenante au projet.

M. Perrin objecte à cette demande le fait qu'il n'est pas partie prenante au projet. Le projet CEVA est divisé en lots. Celui dont il est question dans la discussion est le lot numéro 7, alors qu'il a participé au lot numéro 1. A ce titre, M. Fassbind a été également interlocuteur du CEVA et il ne devrait pas participer à la discussion. Il poursuit donc son argumentation. Il se montre surpris que le Conseil administratif ne prenne pas en considération des oppositions qui ont été présentées par plusieurs associations. Les réponses qui ont été données font état du fait qu'elles ont été enregistrées et qu'il n'y a pas eu de suite. Il pense en particulier au problème du bruit lié au passage du train sur le pont de la Seymaz, lequel n'est pas prévu en tunnel fermé. Il s'agit là de nouveau d'un manquement à l'appel de citoyens qui ont fait opposition. Le seul moyen d'annuler une opposition reconnue est celui qu'a pris le Conseil d'Etat en proposant une convention annihilant tout le travail effectué dans le cadre de ladite opposition. Il est donc regrettable qu'on ne prenne pas en compte l'avis du citoyen et la position du Conseil municipal lors de la présentation de cette opposition. Lorsque M. Fassbind dit que la solution du tunnel ne peut pas être retenue parce que la gare se situerait à 40 mètres de profondeur, M. Perrin se déclare surpris de cette affirmation démontrant l'ignorance de l'ensemble du tracé du CEVA. En effet, la gare de Champel se situera également à une certaine profondeur. Elle sera peut-être un coupe-gorge, mais comme elle se situera à côté de l'hôpital, cela a peut-être moins d'importance pour M. Fassbind

M. Perrin se montre donc doublement étonné que les arguments avancés ne respectent pas l'ensemble de l'analyse. Par ailleurs, lors de la présentation par les CFF, des réponses n'ont jamais été données sur les détails de l'opposition du Conseil municipal. Ceci va à l'encontre de ce qu'on peut lire dans le journal "Le Chênois", à savoir que le Conseil administratif souhaite que les désirs les plus chers des communiens se réalisent et qu'il se réjouit de les rencontrer lors de prochaines manifestations. Or, ces souhaits ne sont guère entendus et il est dommage que les positions soient aussi dures et suivies par un ensemble de conseillers municipaux qui n'ont pas pris connaissance de tous les éléments nécessaires pour pouvoir juger de la problématique. Il demande donc un vote nominal.

M. Locher regrette de constater qu'il n'a manifestement pas participé aux mêmes séances de la commission Urbanisme que M. Perrin, et notamment à celle du 10 décembre dernier où l'entier des réponses a pu être obtenu auprès de la direction du projet CEVA, laquelle avait par ailleurs reçu à l'avance une liste de questions formellement rédigées. S'il devait y avoir encore des zones floues, c'était là l'occasion idéale pour reposer des questions.

Mme Meynet souhaiterait dire à M. Perrin, sans l'accabler, qu'il est encore en train de parler de tunnel et de voie couverte. Or, d'après ce qui a été dit, on ne peut plus choisir entre l'une ou l'autre variante. Elle ne comprend pas pourquoi, lui qui est expert en la matière, revient toujours sur cette problématique.

M. Perrin insiste sur le fait que les réponses n'ont jamais été complètes de la part des CFF. Il rappelle également qu'un tunnel est un ouvrage qui peut être entrepris au niveau fédéral ou international par divers grands groupes. Une tranchée couverte peut, par contre, être construite par l'ensemble des petites ou moyennes entreprises, privilégiant ainsi le travail local, ceci sans tenir compte des nuisances sonores provoquées.

M. Locher demande si M. Perrin peut préciser les accusations formulées, car il semble sous-entendre que l'on a choisi un mode de construction uniquement pour favoriser une catégorie d'entreprises, et non pas sur la base d'arguments techniques. Or, lors des séances d'information auxquelles participaient des représentants des CFF, les arguments techniques qui explicitaient les choix retenus ont été clairement présentés.

M. Perrin souligne qu'il ne s'agit pas d'accusations. Le tunnelier n'a pas été retenu, l'un des arguments étant le fait qu'on allait utiliser des boues en matériaux polluants. Lorsqu'il a fait la remarque de l'usage de mêmes boues pour l'exécution des parois moulées, on a écarté la fin de la réponse parce que cela n'était pas considéré comme positif pour la tranchée.

M. Karr souhaiterait dire que sur le fond, on considère quand même les conseillers municipaux comme des "pommes" dans cette affaire. Lorsqu'il a évoqué la question d'une double voie en surface, ce n'est pas qu'il demandait de retenir forcément cette option, mais d'effectuer une étude comparative sérieuse. Il y a eu refus catégorique d'entrer en matière en affirmant qu'il était inconcevable, dans un milieu habité, de

mettre un tunnel au-dessus de la route de Chêne sans excaver complètement la gare des Eaux-Vives. Il y a donc eu refus catégorique de l'Etat de Genève et il pense que l'on a pas reçu d'explications convaincantes. Ces dernières étaient d'ailleurs très tardives. Dans le contexte de la négociation relative au retrait de son opposition par la commune de Chêne-Bougeries, on prend à nouveau les conseillers municipaux pour des "pommes". C'est un peu dommage que l'on enterre le point de vue de M. Perrin. Il n'est pas lui-même ingénieur civil, mais il sait quand même évaluer une présentation et le sérieux avec lequel les arguments sont avancés. Si on arrivait à le convaincre du bien-fondé de la tranchée couverte pour des raisons objectives, et non pas pour des raisons de connivences économiques, comme cela semble être le cas, il aurait été le premier à dire oui à ce projet. De la même manière, il tient à rappeler que le tracé, tel qu'il est, était cadastré depuis 1912, avec des sous-sols à Champel, pour qu'on puisse faire passer un tunnel. Il se trouve que le tracé actuel se situe 15 mètres plus bas mais, de cela, tout le monde s'en fiche actuellement. Il relève donc un manque de sérieux au niveau de l'argumentation.

Mme Martin-Achard a le souvenir, lors des explications techniques, que les arguments avancés étaient que le tunnel risquait de créer des effondrements des terrains adjacents.

M. Perrin reconnaît que les représentants des CFF ont dit qu'il était risqué de faire un passage en tunnel en raison d'éventuels effondrements. Pourquoi ? Parce qu'ils ne concevaient pas un tunnel en profondeur, faisant remonter ce dernier au niveau de la tranchée couverte. A ce niveau, le terrain est de mauvaise qualité. Lorsqu'il a dit en séance qu'un projet de tunnel situé plus en profondeur n'avait pas été étudié, sa question a été tout simplement éludée. Par ailleurs, les experts du son n'étaient pas présents lors des séances de commission et chacun a retenu les arguments donnés par les CFF. Il n'y avait personne non plus pour prendre position sur le plan juridique et sur le plan technique concernant l'ensemble de la problématique. Cela est regrettable. Les membres du Conseil municipal sont élus par la population et ce chantier va porter une atteinte importante à la tranquillité et à la circulation. Les arguments qui ont été donnés sont fallacieux. On compare une tranchée à un tunnel en ne prenant pas en considération les coûts liés aux coupures au niveau des routes, canalisations, trafic, etc. Il y a donc une volonté manifeste de favoriser la variante tranchée. De plus, il n'a pas été donné réponse à une opposition qui avait été fort bien construite. Il est aussi surprenant d'avoir dépensé une somme non négligeable pour payer des juristes et des experts, puis, de tout laisser tomber. Cela est inadmissible dans le cadre des travaux du Conseil municipal dont les membres sont des élus de la population, laquelle a des attentes particulières.

M. Naggar tient à dire qu'il n'est absolument pas spécialiste et qu'il n'a pas pris part à la rédaction de la convention. Il observe ce qui se passe et, en prenant un peu de recul, il voit où se place Chêne-Bougeries dans le scénario. S'il a bien compris, M. Perrin met en avant l'atteinte à la tranquillité et à la circulation. Mais c'est un fait, qu'on le construise en tranchée ou en tunnel, ce chantier va gêner la population. Des études ont été faites à différents niveaux par quantité d'experts : le projet CEVA ne date pas d'hier et il a déjà surmonté de nombreux obstacles. De son point de vue, cela ne sert plus à rien de crier "Je ne veux pas, je ne veux pas, je ne veux pas!".

Mme Meynet demande un éclaircissement concernant le point 3.3 de la convention, lequel stipule "La direction du projet CEVA prend acte du fait que la commune de Chêne-Bougeries déclare s'opposer à prendre en charge l'entretien des plantations". Qui va donc s'occuper de ces plantations ?.

M. Walpen explique que le propriétaire du terrain n'est ni le CEVA, ni la commune. En conséquence, on ne peut pas demander à quelqu'un qui n'est pas propriétaire d'un terrain d'entretenir ce qui se trouve sur ce dernier. C'est une affaire qui devra être négociée avec le propriétaire, le moment venu.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, passe au vote nominal :

Convention CEVA	Vote nominal	
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
BAUDUCCIO-DELUC Mariettene vote pas.....	
BERDAT Christophex.....
DERUAZ-LOMBARD Annex.....
FASSBIND Marcx.....
FAVARGER Pierre-Yvesx.....
FLORINETTI Françoisx.....
GARCIA Marionx.....
HUNKELER DYLA Brigittex.....
IGLEHART-RIBAUX Anne-Christinex.....
KARR Jean-Michelx.....
LIBEREK Christophex.....
LOCHER Jeanx.....
MARTIN-ACHARD Joëllex.....
MEYNET Daniellex.....
NAGGAR Robertx.....
OTHENIN-GIRARD Christinex.....
PERRIN Françoisx.....
REVERDIN Frédéricx.....
RIVOIRE Lionelx.....
SALERNO Graziellax.....

SOBANEK Marionexcusée.....
SOMMER Monikax.....
SPINELLI Fabianx.....
TIERCY Colettex.....
WYSS Hélènex.....

- La convention est acceptée par 17 voix pour et 6 voix contre.

M. Walpen prend acte du vote de principe du Conseil municipal. Il avait dit à ses collègues conseillers administratifs qu'il les encourageait à signer la convention à la seule condition que cette dernière recueille une majorité "qualifiée". Il prend acte que c'est bel et bien le cas. Il prendra donc lui-même ses responsabilités et signera cette convention dans les meilleurs délais en tant que délégué au CEVA, ceci étant entendu qu'il convient de suivre ce dossier de façon extrêmement minutieuse, dans le respect d'un indispensable dialogue entre les parties concernées et afin d'éviter un effritement dépassant les volontés communes.

6) Communications des délégations du Conseil municipal et autres

6.1 Dates des commissions Petite enfance-jeunesse et Finances

En accord avec Mme Salerno, Mme Tiercy annonce que les séances des deux commissions auront lieu à la même date, le 7 avril 2008, celle de la commission Petite enfance-jeunesse à 18h.15 et celle des Finances à 20h.15.

6.2 Groupe de travail / procédures de fonctionnement

Mme Salerno rappelle la décision prise lors de la dernière commission Finances le 21 janvier 2008, à savoir la création d'un groupe de travail composé de Mmes Meynet, Garcia, MM. Berdat et Karr afin d'analyser les procédures de fonctionnement du Conseil municipal et du Conseil administratif, en ce qui concerne la présentation de sujets d'importance en commissions réunies, voire en premier lieu en Conseil municipal. Ce groupe de travail est censé préparer un projet qu'il va présenter au Conseil municipal et qui aboutira peut-être à une modification du règlement dudit Conseil.

M. Karr précise que la création de ce groupe de travail fait suite à une remarque de M. Biedermann qui questionnait la pratique de voter des préavis successifs et séparés dans le cadre des commissions Bâtiments-constructions, Routes-circulation-transport-assainissement-environnement et Finances. La date de réunion du groupe retenue, soit le 19 février 2008, doit être reportée en raison de l'indisponibilité d'un de ses membres. Il faudra donc poursuivre les échanges par courriels afin de trouver une date qui convienne à tout le monde. Un rendez-vous a déjà été pris avec M. Gaillard pour

parler de certains aspects. Ce dossier suit son cours mais il ne faut pas s'attendre à un résultat immédiat et concret lors de la prochaine commission Finances.

M. Rivoire rappelle qu'une procédure existe, adoptée en 2002, laquelle explique de manière détaillée la marche à suivre concernant les préavis. Il ose espérer qu'on respectera la procédure qui a déjà été acceptée par le Conseil municipal et qui avait été proposée par le parti Libéral.

6.3 Pétition Maison de l'Enfance

Mme Garcia revient sur la séance des commissions Bâtiments-constructions et Petite enfance-jeunesse du 28 janvier 2008 au cours de laquelle les pétitionnaires s'opposant à la construction de la Maison de l'Enfance à la Gradelle ont été entendus. Elle souhaiterait faire un résumé de ce qui c'est passé lors de cette audition, ceci par souci de clarté, une partie des conseillers municipaux seulement siégeant dans ces deux commissions.

" Vous avez tous reçu le procès-verbal de cette séance et, en annexe, le message adressé aux membres des commissions, lu par Mme Mallet, également pétitionnaire.

Les pétitionnaires étaient au nombre d'une vingtaine, mais c'est Mme Hochuli qui s'est exprimée, ayant été désignée en qualité de porte-parole des pétitionnaires.

Dans le message adressé aux commissaires et tout au long des diverses interventions de Mme Hochuli et de deux/trois autres personnes, les points suivants sont à relever :

1. Les pétitionnaires reprochent à la commission Petite enfance-jeunesse d'avoir travaillé depuis fin 2005 dans le plus grand secret, et ceci afin d'éviter de nombreuses contestations.
2. Ils sont convaincus que cette Maison de l'enfance est un centre de Rencontres et de Loisirs bis.
3. Ils nous reprochent de ne pas avoir consulté les habitants de la Gradelle, ce qui aurait évité le litige actuel.
4. Ils affirment et réaffirment qu'ils ne veulent pas de ce projet de construction au centre de la Gradelle. Pour eux, c'est un mauvais projet qui va à l'encontre du bien-être des habitants.
5. Ils estiment qu'on peut mettre ce bâtiment "n'importe où ailleurs".
6. Néanmoins, une pétitionnaire affirmait qu'il s'agissait d'un "beau projet social", mais au mauvais endroit.
7. Par contre, les pétitionnaires ne s'opposent ni à une revalorisation ni à une remise aux normes des locaux actuels du Petit Manège, ni même à un léger agrandissement de ces derniers.
8. Quant à ce léger agrandissement, Mme Hochuli propose de présenter un projet lors de la séance publique organisée prochainement par la commune.
9. Elle relève qu'il manque des infrastructures à d'autres endroits de la commune et qu'il faudrait décentraliser les activités, mentionnant Conches et Villaret.
10. Les pétitionnaires promettent de recourir contre une éventuelle demande d'autorisation de construire.

11. Ils mettent en évidence l'abattage d'arbres, les problèmes de circulation, les nuisances sonores et pensent que les institutions qui essaient de protéger notre patrimoine s'opposeront également à cette construction.
12. Ils espèrent que la commune protégera définitivement ce petit espace de verdure confiné entre de nombreux immeubles dans un endroit où se trouve la plus grande concentration de population de la ville de Chêne-Bougeries, et ceci dans un but social.

Les pétitionnaires s'impatientent de l'organisation d'une séance publique qui devrait être confirmée par le Conseil administratif. A ce moment-là, ils aimeraient pouvoir recevoir des réponses concrètes à leurs questions ce qui, à l'état actuel, n'est évidemment pas possible, puisque nous en sommes au stade d'un avant-projet qui peut encore évoluer. "

Mme Garcia confirme que la séance publique aura bien lieu le 27 février à la salle communale. Un tous-ménages sera distribué. Par ailleurs, le procès-verbal concernant cette audition a été adopté ce soir. Ce dernier sera remis aux pétitionnaires avant ladite séance publique.

6.4 Secrétariat du Conseil municipal

M. Locher indique, concernant le fonctionnement du secrétariat du Conseil municipal, que le groupe Libéral a souhaité faire une proposition et l'a remise aux chefs des groupes respectifs en leur demandant de l'étudier afin que, lors du prochain Bureau, il soit possible, soit d'avaliser cette procédure, soit de la modifier.

6.5 Commission Routes-circulation-transport-assainissement-environnement : nouvelle dénomination

M. Karr signale que lors de la dernière séance de la commission susmentionnée, les commissaires ont opté pour une nouvelle dénomination, à savoir commission Mobilités, nature et environnement. Le thème de la mobilité regroupe, d'une part, l'infrastructure routière, les domaines constructifs, les principes de circulation et les différents usagers des mobilités (cyclistes, piétons, automobilistes); la nature regroupe les eaux et les autres éléments qui ne sont pas ethnocentriques. Cette proposition a été faite, d'entente avec le Conseil administratif, par souci de simplification

M. Karr signale également que lors de cette même séance, la commission a reçu les trois bureaux de mandataires ayant travaillé sur les zones 30km/h. de Chêne-Bougeries. C'est d'ailleurs une chance, sur initiative du Conseil administratif et du service technique, d'avoir pu auditionner simultanément ces trois bureaux. Il encourage tous les conseillers municipaux à lire le procès-verbal de séance. Ils y découvriront notamment que 75% du territoire de la commune est recouvert de zones 30km/h. Nonobstant la nécessité de réactualiser certains paramètres, il est intéressant de connaître cette donnée.

Mme Salerno demande si le changement de titre d'une commission doit être approuvé par le Conseil municipal ou si la commission a le droit de changer elle-même de nom.

M. Rivoire indique qu'il incombe au Conseil municipal d'approuver une telle modification. C'est également le Conseil municipal qui agréé les procédures. Il rappelle à cet égard que le Bureau n'a pas d'autres fonctions que d'organiser les séances du Conseil municipal. De ce fait, toute procédure qui lui serait proposée doit être avalisée par le Conseil municipal.

M. Karr propose, s'il n'y a pas de procédure de mise au concours AIMP, à respecter pour ce qui concerne le nom d'une commission et avec le soutien de ceux qui ont d'ores et déjà accepté le changement, de mettre au vote ce jour une simplification du nom de la commission Routes-circulation-transport-assainissement-environnement.

Mme Salerno fait remarquer que cette modification ne figure pas à l'ordre du jour.

- En conséquence, la nouvelle dénomination de la commission Routes-circulation-transport-assainissement-environnement sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

6.6 Rapport du Groupe "Responsabilités citoyennes"

La Présidente signale que lors des séances du groupe "Responsabilités citoyennes", il a été constaté que pour le moment, et tenant compte des grands changements qui vont intervenir lors de la prochaine rentrée, à savoir la nomination notamment de directeurs des écoles, personne ne peut dire comment la situation générale va évoluer. Le groupe "Responsabilités citoyennes" s'est donc avant tout occupé des incivilités et dangers, notamment des jeux dans les préaux, ceci après avoir reçu des plaintes. Bien que ces derniers soient en conformité, il est vrai qu'un accident peut très vite survenir et on en tient habituellement la commune pour responsable. Il faut se rendre compte que ces jeux sont destinés à une certaine tranche d'âge et que laisser des enfants plus jeunes, sans les surveiller, les utiliser et faire une chute, n'entraîne aucune responsabilité de la commune. Néanmoins, le groupe a été sensible à ces remarques et il a fait le nécessaire afin de rendre ces jeux plus sûrs. Il a également travaillé sur d'autres incivilités qui sont survenues notamment lors des commémorations du mois de décembre.

Mme Grandjean-Kyburz ajoute, concernant la nomination des directeurs, que deux seront nommés, l'un pour les écoles de Conches, Chêne-Bougeries (chemin De-La-Montagne); l'autre, pour les écoles du Belvédère et de la Gradelle.

7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles.

7.1 Atribus

Mme Meynet demande ce qu'il en est des atribus prévus à hauteur du 6, chemin de la Gradelle et devant la clinique des Grangettes.

M. Biedermann signale que la commune a approché plusieurs mandataires et il est apparu que le seul endroit nécessitant un abribus était au chemin De-La-Montagne. Or, une étude est en cours concernant le renvoi des eaux le long de la voie ferrée jusqu'à la Seymaz, ceci dans le cadre des travaux du projet CEVA. C'est la raison pour laquelle ce projet est en suspens. Quant à l'abribus à installer devant la clinique des Grangettes, et tenant compte de la largeur du trottoir, il n'est guère possible d'en installer un, à moins de faire une entaille dans une des propriétés privées.

M. Karr signale que le président de la commission ad hoc s'est entretenu cette semaine avec le conseiller administratif et le responsable technique afin de leur rappeler l'importance de l'abribus à installer devant la clinique des Grangettes ainsi que celui de Grange-Falquet où attend la moitié des élèves de l'école Jean-Piaget. Il a également mentionné la possibilité d'implanter un abribus du type de ceux de la commune de Jussy, soit un abribus relativement étroit, sans qu'il soit alors besoin de sacrifier une piste cyclable. La quadrature du cercle a été ainsi résolue. Reste maintenant au Conseil administratif de prendre une impulsion décisive pour que cette acquisition soit faite et de voir si d'aventure, la Société Générale d'Affichage (SGA) ne la financerait pas.

M. Biedermann donnera des réponses lors du prochain Conseil municipal.

7.2 Panneaux publicitaires

Mme Meynet souhaiterait savoir ce qu'il en est du panneau d'affichage des sociétés situé en face du chemin Castan, lequel a été remplacé par un panneau publicitaire ?. Elle-même utilisait régulièrement ce panneau pour mettre des affiches relatives aux différentes activités culturelles. Dans le même ordre d'idée, qu'en est-il des panneaux publicitaires qui devaient être enlevés ?.

M. Biedermann indique que la commune est toujours en discussion avec la Société Générale d'Affichage concernant les redevances. En ce qui concerne le panneau d'affichage utilisé par les sociétés, il ne peut pas répondre et examinera la question avec M. Gaillard. Quant au nombre de panneaux publicitaires, il semble qu'il n'en resterait plus qu'un à faire enlever.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle qu'il existe également un projet consistant à installer 3 colonnes "Maurice" destinées à de l'affichage dit libre.

7.3 Plan de circulation sur les Trois-Chêne

Mme Meynet partage le souci des communes de Chêne-Bourg et de Thônex concernant le plan de circulation régional. Pourquoi ne pas également impliquer les autorités françaises, lesquelles sont également concernées par la problématique?. Des propositions devraient être faites dans le cadre d'une commission. Qui pourrait initier une telle démarche ?.

M. Walpen indique à Mme Meynet que le Grand Conseil, par l'intermédiaire de sa commission des affaires communales, va recevoir incessamment l'étude de circulation Arve-et-lac. Il se renseignera plus précisément pour savoir où en est ce dossier.

7.4 Nettoyage des panneaux publicitaires

Mme Othenin-Girard souhaiterait savoir qui nettoie les panneaux de publicité ainsi que le jardin de la Gradelle dont l'état s'empire. Elle demande s'il n'est pas possible d'exiger de la direction du cycle d'orientation que les poubelles soient vidées et que les élèves nettoient de temps en temps le jardin.

Mme Garcia estime que c'est une très bonne idée. Il existe déjà des retenues le mercredi après-midi pendant lesquelles les élèves nettoient aux alentours de leur école, en particulier en ramassant les papiers.

Mme Grandjean-Kyburz signale qu'elle a eu un entretien avec la directrice de l'école de la Gradelle à propos de la saleté et des débris jonchant le chemin situé le long de la voie de chemin de fer. Celle-ci lui a répondu qu'elle avait déjà fort à faire à nettoyer le préau.

7.5 Procès-verbaux du Conseil municipal sur Internet

M. Rivoire s'adresse au Conseil administratif.

" Dernièrement, j'ai été surpris de constater qu'il a été procédé dans la plupart des procès-verbaux des séances du Conseil municipal de cette nouvelle législature, à des modifications de rédaction lors de la mise en ligne sur le site Internet de la commune desdits procès-verbaux, ceci sans raison fondée.

Destinée aux citoyens de la commune, la version adoptée et rectifiée par les conseillers municipaux est différente de celle publiée sur le site Internet.

- Quels sont les motifs qui expliquent les différences d'information avec, pour le grand public, une version parfois réduite. Cette manière de procéder ne peut que jeter le discrédit sur la communication officielle ?
- A l'exemple d'autres communes, quels sont les arguments qui justifient de ne pas publier sur le site de la commune les annexes lues en séance ou mentionnées dans les procès-verbaux ?
- Qui contrôle "in fine" les modifications apportées aux procès-verbaux après adoption de ces derniers par le Conseil municipal ? Le Bureau dudit Conseil est-il saisi de la relecture des procès-verbaux rectifiés ?
- Quelles sont les versions officiellement transmises au Service de surveillance des communes ?
- Quand le Conseil administratif pense-t-il remettre à jour l'intégralité des procès-verbaux, y inclus les documents annexes mentionnés sur le site de la commune ? "

En résumé, M. Rivoire trouve dommage que les procès-verbaux ne soient pas publiés intégralement et qu'il y ait des passages qui soient simplifiés, voire qui disparaissent, alors qu'il est mentionné sur le site qu'il s'agit d'une version intégrale.

M. Gaillard précise que plutôt que de publier sur le site des procès-verbaux dans lesquels figurent en tête de page des modifications demandées par rapport à la version précédente, les modifications sont directement apportées dans le texte une fois les procès-verbaux approuvés. Quant aux annexes, il a été souhaité de ne pas mettre ces dernières en ligne, entre autres, en raison de la diffusion des signatures.

M. Rivoire n'est pas d'accord avec ces explications. Lorsque des phrases sont formulées dans des rectifications, elles doivent faire partie intégrante du procès-verbal. Il n'appartient pas au secrétaire d'apporter des modifications. Du moment où le procès-verbal est accepté par le Conseil municipal, il doit être intégralement publié. On l'observe sur le site d'autres communes où on signale les modifications demandées. Pourquoi Chêne-Bougeries ne ferait-elle pas la même chose ?

Mme Salerno ne voit pas ce que cela apporte d'écrire des pages et des pages pour expliquer les modifications. Elle pense que si les écarts ne sont pas significatifs, cela ne sert à rien de compliquer inutilement les choses.

M. Rivoire est désolé, quand on vote un procès-verbal, on le publie intégralement.

Mme Tiercy rappelle que le procès-verbal est toujours voté sous réserve de modifications. Il n'est diffusé sur Internet que s'il est approuvé. Les éventuelles modifications doivent être apportées.

Pour Mme Meynet, même si ce n'est pas très esthétique, il faut mettre le procès-verbal en ligne tel qu'il a été voté avec les rectifications demandées.

M. Rivoire rappelle que ce mode de faire a été introduit au cours de la nouvelle législation. Pourquoi ce changement ?

M. Fassbind souligne que les personnes qui vont lire les procès-verbaux sur le site de la commune ont un intérêt spécifique car elles s'intéressent à la politique. De son point de vue, il est important de mettre en ligne les mêmes données, pour éviter les malentendus. Ce n'est pas une question de cosmétique qui doit primer mais une question de précision d'information.

7.6 Lettre ouverte à M. le Conseiller d'Etat Robert Cramer (groupe des Verts)

Monsieur Karr lit une lettre ouverte adressée par le Groupe des Verts de Chêne-Bougeries à M. Robert Cramer, conseiller d'Etat.

" Monsieur le Conseiller d'État,

La Tribune du 5 février relate votre conférence de presse de mi-législature, dans

../..

laquelle vous stigmatisez en bloc tous ceux qui tenteraient d'obtenir une amélioration des projets d'habitat: *"Robert Cramer pointe aussi du doigt les communes, qui freinent des quatre fers les projets et pour qui «rien n'est jamais assez étudié». Le magistrat en appelle à la responsabilité du Grand Conseil quand il s'agira de «faire valoir l'intérêt général et non celui des communes»."*

Le groupe des Verts de Chêne-Bougeries aimerait vous dire notre déception face à tant de mépris de votre part.

Mépris envers la population d'abord, lorsque votre Conseil d'État :

évite de soumettre à enquête publique le plan directeur cantonal tel qu'adopté en 2003, ou lorsqu'il fut modifié à la sauvette en 2007

écrase les préavis référendaires communaux, ou menace de le faire (Mervelet) dès lors qu'il est question d'urbanisation

bafoue les droits prévus par l'article 4 al. 2 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire " *Les autorités chargées de l'aménagement du territoire (...) veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans (prévus par la LAT). "*

dédaigne l'immense majorité des propositions et observations reçues lors de procédures non-contentieuses.

Mépris des processus d'aménagement ensuite, lorsque vos collaborateurs travaillent sous une telle pression qu'ils n'ont plus le choix que de produire, à la chaîne, des PLQ plus oppressants les uns que les autres, aux antipodes de la qualité de vie que nous sommes tous censés créer pour les citoyens.

Mépris des élus communaux enfin, lorsque :

vous ignorez même les préavis des conseils municipaux

vous faites pression tant et plus sur les exécutifs, directement ou par vos subordonnés, pour saturer le territoire de constructions - aux autres, c'est à dire notamment aux communes, d'en assurer le "service après-vente" !

vous priez le Grand-Conseil de détourner son regard des réalités communales, comme rappelé plus haut.

Monsieur le Conseiller d'État, en déplorant la "recourite", vous ne faites que casser le thermomètre. La fièvre actuelle est due à une autre maladie genevoise, la "bétonnite", car le rythme moyen d'urbanisation (0.91m² / seconde à l'échelle de la Confédération) est 2.7 fois plus rapide encore à Genève (en moyenne sur 12 années).

En sur-vendant Genève bien au-delà de ses possibilités de développement organiques, les déséquilibres créés par le Conseil d'État et ses obligés doivent bien ressortir quelque part - et c'est ainsi que des familles entières, cherchant une qualité de vie que vous avez bradé ici, s'exilent pour des contrées plus vertes.

"Il est temps de changer d'ère"; c'est sous ce slogan qu'une dizaine d'entre nous soutenions à vélo votre première candidature au Conseil d'État en 97. Joli bilan : la majorité d'indicateurs environnementaux sont aujourd'hui en pire situation qu'à l'époque.

Bravo! pour la Croissance :

- du trafic automobile
- du bruit

- de la pollution de l'air par les PM10 et PM 2.5
- du nombre d'arbres abattus dans nos villes et communes
- de la consommation énergétique

Bravo! encore pour l'augmentation :

- de la pression sur les espaces naturels et biodiversité globale du Canton et de la région
- de la pollution lumineuse
- du volume global de déchets incinérés
- des plages horaires pendant lesquelles Genève est congestionnée.

Monsieur le Conseiller d'État, ça ne va pas. Pour en revenir à l'aménagement, nous ne pouvons plus vous laisser jouer ainsi les pompiers pyromanes, prétendant éteindre d'une main une pénurie de logements que vous continuez à attiser de l'autre.

Les citoyens, le territoire et les Éléments de notre commune comme de toutes les autres méritent mieux que la politique du territoire frénétique, banalisante et purement productiviste que vous menez. Nous vous remercions de votre attention.

Pour le groupe municipal des Verts de Chêne-Bougeries :
Jean-Michel Karr, chef de groupe "

7.7 Plan photo de la Maison de l'Enfance

M. Perrin demande que l'on change le plan photo de la Maison de l'Enfance figurant sur le panneau d'affichage posé sur les gabarits car la perspective peut être trompeuse. Si on regarde les hauteurs du bâtiment par rapport aux barrières, il y a manifestement une distorsion qui le dérange.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 22h.40.

La Secrétaire
du Conseil municipal
D. MEYNET

La Présidente
du Conseil municipal
M. BAUDUCCIO-DELUC